

Programme d'actions pour l'efficacité énergétique



L'efficacité énergétique consiste à consommer moins d'énergie et à émettre moins de gaz à effet de serre pour un service rendu équivalent. Les économies d'énergie sont un pilier de notre politique énergétique, à côté de l'essor des énergies renouvelables et de la sûreté nucléaire.

Lancée en juin 2011, la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique avait pour objectif d'approfondir les mesures du Grenelle de l'environnement et d'explorer de nouveaux gisements d'économies d'énergie.

Après quatre mois de concertation, plus de 200 contributions, et 120 propositions soumises à consultation du public, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a présenté en décembre dernier le programme d'actions sur l'efficacité énergétique. **Ce programme d'actions comprend 27 mesures concrètes pour accélérer les économies d'énergie.**

Au total, la politique nationale en faveur de l'efficacité énergétique doit permettre **une diminution des consommations à l'horizon 2020 comprise entre 19,7 et 21,4 %**. Cela représente l'équivalent de la consommation annuelle de 16 millions d'habitants.

L'une de ces mesures vise à mettre en place des accords volontaires avec les entreprises de l'offre d'équipements et de la demande énergétique. La convention signée le 16 janvier avec les enseignes de distribution alimentaire prévoyant la fermeture de 75% des meubles frigorifiques à l'horizon 2020 lance le processus de concrétisation des mesures présentées lors de la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique.

Parmi les autres mesures retenues dans le programme d'actions :

o **Entreprises : comment gagner en compétitivité ?**

- **Créer un prêt à 2 % pour aider les entreprises de moins de 50 salariés, à financer des travaux d'économies d'énergie** : 100 M€ de prêts seront déployés début 2012 ;

- **Limiter les gaspillages sur l'éclairage** :

- Extinction obligatoire des enseignes lumineuses commerciales de 1h à 6h du matin ;
- Mise à l'étude d'une extinction obligatoire des éclairages extérieurs et intérieurs des bureaux ;

- **Renforcer le rôle des fournisseurs d'énergie comme promoteurs de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.**

○ **Ménages : comment réduire la consommation et la facture énergétique ?**

- **Cumuler le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)** pour soutenir les travaux de rénovation énergétique les plus économes ;
- **Etendre l'Eco-PTZ aux syndicats de copropriétés ;**
- **Renforcer le programme « Habiter mieux »** : 85 M€ des fournisseurs d'énergie permettront de renforcer le développement du programme visant à sortir les ménages modestes de la précarité énergétique et la prime complémentaire d'aide aux ménages sera relevée de 1 100 € à 1 600 € ;
- **Reconduire l'éco-prêt logement social.**

○ **Pouvoirs publics : comment renforcer leur rôle moteur et exemplaire ?**

- **Aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leur éclairage public** : 20 M€ de subventions seront déployés au titre de 2012 ;
- **Intégrer dans les contrats cadres des achats de l'Etat et de la principale centrale d'achat public les incitations pour stimuler l'achat de produits moins énergivores** (chaudières, data centers, matériel bureautique, équipements pour la restauration...) ;
- **Développer de nouveaux mécanismes de financement des projets locaux d'efficacité énergétique** : la Caisse des Dépôts mettra en place des outils d'investissement adaptés aux besoins des collectivités en matière de rénovation, principalement pour le patrimoine public (bâtiments municipaux, écoles, lycées, collèges, etc.).